

## DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025

### Délibération n° 39 - 2025 relative à l'approbation du nouveau programme de mobilité internationale (IMPACT) et à l'intégration du dispositif « Mobilité Courte Entrante et Sortante »

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

*Vu la délibération n°93-2022 relative au cadrage des dispositifs de soutien à la mobilité internationale,*

Article 1 : Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la création d'un nouveau programme de mobilité internationale pour la collaboration scientifique et académique et l'intégration du dispositif « Mobilité Courte Entrante et Sortante ».

Article 2 : La présente délibération annule et remplace la délibération n°93-2022 du conseil d'administration de l'URCA relative au cadrage des dispositifs de soutien à la mobilité internationale.

#### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

#### Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

#### Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**

Pour le président et par délégation,



le 04/07/2025

**La vice-présidente du conseil d'administration**

**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : Note et cadrage programme

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **07.07.2025**

Document mis en ligne le : **07.07.2025**